



X. Hovasse



C. Zerah



J. Mouawad

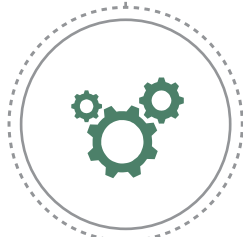
INVESTIR DANS L'UNIVERS ÉMERGENT PEUT ÊTRE SOCIALEMENT RESPONSABLE

Carmignac est une société d'investissement consciente de ses responsabilités. A la fois très engagée dans l'identification et l'évaluation de son propre impact environnemental, social et de gouvernance (ESG), la majorité des Fonds Carmignac prennent en compte les critères ESG dans leurs processus d'investissement. Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine constitue un parfait exemple de notre adhésion à l'investissement socialement responsable (ISR).



Un engagement historique

L'investissement responsable n'est pas une nouveauté chez Carmignac. Depuis toujours, forts de notre esprit d'indépendance et de transparence, nous avons maintenu des standards élevés en matière d'ISR, conscients de notre devoir envers nos investisseurs et de notre influence en tant qu'acteur majeur de l'industrie de la gestion d'actifs. En devenant signataire des accords UNPRI⁽¹⁾ en 2012, nous avons renforcé le niveau de transparence de l'application des critères ESG dans nos processus d'investissement.



Une approche durable intrinsèque à notre processus d'investissement

Les considérations ESG interviennent à chaque étape du processus d'investissement. Le principe de sélection négative est systématiquement appliqué pour écarter les pays et les sociétés sujets à des sanctions officielles ou à des exclusions internes à Carmignac. Nos analyses, combinées à des recherches ESG externes, nous permettent d'évaluer les sociétés sur des critères à la fois financiers et extra-financiers, et de suivre de près nos investissements dans la durée.



Une prise de décision « responsable »

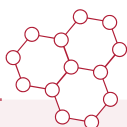
Les gérants du Fonds, Xavier Hovasse et Charles Zerah, ont démontré un intérêt particulier et des convictions personnelles envers les problématiques ESG. Ensemble, ils ont élargi la liste d'exclusion de Carmignac en appliquant des limites à un éventail plus large de secteurs controversés et en incorporant leurs propres analyses ISR. De plus, leur implication active en tant qu'actionnaires est devenue une priorité afin d'engager le dialogue et d'atténuer les risques associés aux problématiques ESG des entreprises dans lesquelles ils sont investis.

(1) Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies.

Notre chemin vers l'investissement socialement responsable

La sélection géographique est établie selon **une approche macro-économique fondamentale** et complétée par un filtre excluant les pays appartenant aux listes de restrictions et/ou de sanctions de l'Union Européenne, des Nations Unies et autres organisations mondiales⁽¹⁾.

COMPOSANTE ACTIONS



Les gérants cherchent à investir dans les **secteurs sous-pénétrés** des marchés émergents, puisque ces derniers favorisent naturellement des thématiques de croissance durable, telles que le financement de technologies durables ou encore l'amélioration du niveau de vie.

Le choix des titres s'effectue sur la base d'une **sélection négative**. Ceci nous empêche d'investir dans des sociétés opérant dans des secteurs controversés comme la production de tabac ou de charbon⁽²⁾. Les sociétés sont ensuite évaluées selon des critères **financiers et extra-financiers**.

COMPOSANTE TAUX



Les gérants investissent dans les dettes souveraines des pays émergents dont les gouvernements se sont engagés à **améliorer les conditions de gouvernance** sur leur territoire. Aussi, les critères environnementaux et sociaux nous fournissent une évaluation supplémentaire du crédit souverain et des risques de défaut.

Les émetteurs de dette privée sont sélectionnés selon **la politique d'exclusion de Carmignac**. Les risques ESG sont mesurés et documentés, comme tout engagement sur les controverses potentielles.

(1) Sur la base de normes globales, comme les pays identifiés par le FATF-GAFI. (2) Armes controversées, violations des droits de l'homme, évasion fiscale, maltraitance animale, divertissement pour adultes, producteurs de tabac et de charbon, etc. Certains investissements dans l'industrie de l'énergie sont sujets à des restrictions.

Ce document n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. Il est destiné aux professionnels uniquement. Ce document ne peut être reproduit en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les informations contenues dans ce document peuvent être partielles et sont susceptibles d'être modifiées sans préavis. L'accès au Fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et FATCA. Le Fonds présente un risque de perte en capital. Les risques et frais sont décrits dans le KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur). Le prospectus, le KIID, les valeurs liquidatives, et les derniers rapports (semi) annuels de gestion sont disponibles en français et en néerlandais gratuitement auprès de la société de gestion, tél +352 46 70 60 1 ou par consultation du site internet www.carmignac.be ou auprès de Caceis Belgium S.A. qui assure le service financier en Belgique à l'adresse suivante: avenue du port, 86c b320, B-1000 Bruxelles. Le KIID et le prospectus doivent être remis au souscripteur préalablement à la souscription.